



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/INF.5C
Paris, 22 mai 2008
Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL
COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 - 10 juillet 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et sur la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial

INF.5.C : Initiative thématique « Astronomie et Patrimoine mondial » : Stratégie de mise en œuvre intégrée

RÉSUMÉ

Prenant en considération l'objectif principal de la Stratégie globale, adoptée en 1994 par le Comité du patrimoine mondial, en vue d'établir une Liste du patrimoine mondial représentative et équilibrée reflétant la diversité des sites culturels et naturels d'une valeur universelle exceptionnelle, mais aussi conformément à la décision **29 COM 5.1** du Comité, adoptée à sa 29e session (Durban, 2005), le Centre du patrimoine mondial a lancé un appel aux États parties pour contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial ».

Le présent document, préparé en coordination avec les points focaux nationaux chargés de la mise en œuvre de l'Initiative, les Organisations consultatives et l'Union astronomique internationale (UAI), propose une stratégie de mise en œuvre intégrée de cette Initiative du patrimoine mondial visant à promouvoir l'identification, la conservation et la gestion de types spécifiques de biens liés aux observations astronomiques et au savoir traditionnel en matière d'astronomie. La participation des communautés locales jouera un rôle important dans la mise en œuvre de cette Initiative.

Pour faciliter l'identification et le processus pour l'inscription des biens liés à l'astronomie sur la Liste du patrimoine mondial, un cycle d'activités intitulé « *Astronomie et patrimoine mondial : parcours à travers le temps et les continents* » sera lancé par l'UNESCO dans le cadre de cette Initiative en 2009 – Année Internationale de l'Astronomie proclamée par la 62e Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2007.

Projet de décision : 32 COM 5 dans document WHC-08/32.COM/5

Ce document doit être lu en conjonction avec le Document WHC-08/32.COM/10A.

INITIATIVE THEMATIQUE « ASTRONOMIE ET PATRIMOINE MONDIAL » : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE INTEGREE

I. HISTORIQUE ET JUSTIFICATION

1. Créée par un group international multidisciplinaire d'experts¹ dans le cadre de la Stratégie globale, en tant qu'action-pilote consacrée à l'identification de sites liés à l'astronomie, et reconnue par un group de travail d'experts sur le patrimoine scientifique², l'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » entend établir un lien entre la Science et la Culture aux fins de reconnaître des biens spécifiques liés aux observations astronomiques disséminés à travers toutes les régions géographiques, non seulement scientifiques mais aussi des témoignages d'un savoir collectif traditionnel.
2. Suite à la décision **29 COM 5.1** du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005), qui demandait au Directeur du Centre du patrimoine mondial d'étudier plus avant l'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » en tant que moyen de promouvoir, en particulier, les propositions d'inscription qui reconnaissent et célèbrent des avancées scientifiques, le Centre du patrimoine mondial a lancé un appel aux États parties pour qu'ils contribuent à la mise en œuvre de cette Initiative. De nombreux points focaux nationaux chargés de sa mise en œuvre ont été désignés à travers le monde.
3. Cette Initiative du patrimoine mondial offre aux États parties une possibilité d'évaluer et de reconnaître l'importance de ce patrimoine spécifique, en termes d'enrichissement de l'histoire de l'humanité, de la promotion de la diversité culturelle et du développement des échanges.
4. De plus, cette Initiative est l'une des activités que l'UNESCO a lancée conformément à la résolution de la 33e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en faveur de 2009 – Année internationale de l'Astronomie proclamée par la 62e Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2007.

II. OBJECTIF

5. L'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » offre non seulement l'opportunité d'identifier les biens liés à l'astronomie, mais aussi de les préserver de l'oubli et de la détérioration progressive, par la reconnaissance et la promotion de leurs valeurs spécifiques à travers l'inscription des biens les plus représentatifs sur la Liste du patrimoine mondial.

III. ORIENTATIONS

6. L'Initiative mettra en œuvre des activités sur la base des orientations suivantes et conformément aux *Orientations* :
 - Définition des problématiques importantes dans l'identification et l'inscription de biens liés à l'astronomie ;
 - Définition des priorités pour la sauvegarde et la promotion de ces biens afin d'ouvrir de nouveaux axes de coopération, mobiliser des fonds extrabudgétaires et obtenir le soutien de nouveaux partenaires ;
 - Établissement d'accords de coopération avec des États parties visant, d'une part, à promouvoir ces sites, grâce à l'élaboration de propositions d'inscription en série et,

¹ 2003 – Première présentation du projet-pilote « Sites d'archéoastronomie et observatoires » (Centre du patrimoine mondial, UNESCO)

2004 – Première Réunion internationale d'experts sur l'élaboration de la Stratégie de la mise en œuvre de l'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » (Bureau de l'UNESCO à Venise)

² 2008 – Atelier d'experts « Patrimoine mondial : Science et Technologie » (Londres, Royaume-Uni) (voir Document WHC-08/32.COM/INF.10 A)

d'autre part, à développer des activités de conservation et de recherche dans le domaine du patrimoine astronomique ;

- Création de partenariats entre chercheurs et autres acteurs intervenant dans le processus d'identification, de conservation et de gestion de cette catégorie spécifique de biens ;
- Renforcer des capacités des gestionnaires de sites et du personnel technique tant à l'échelon régional que national afin d'améliorer la gestion de ces sites ;
- Mobiliser et sensibiliser l'opinion publique grâce à la diffusion d'information et à l'élaboration de projets ciblés.

IV. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

7. L'Initiative donnera les résultats suivants :

- Établissement de l'inventaire des sites astronomiques ;
- Préparation de propositions d'inscription en série de biens astronomiques ;
- Élaboration de politiques de conservation, d'utilisation ou de revitalisation et de valorisation des biens astronomiques protégés au titre de la Convention ;
- Organisation d'activités de formation et de sensibilisation ;
- Création d'un réseau global actif permettant l'échange d'informations et d'expériences.

V. ACTIVITÉS

8. Les activités de l'Initiative seront réparties dans les domaines suivants :

- *Mise en œuvre de la Stratégie globale du patrimoine mondial*
- *Formation, Recherche*
- *Promotion / Action de sensibilisation / Partenariat*

VI. STRUCTURE

9. Cette Initiative à long terme sera mise en œuvre en trois grandes phases successives :

- La **Phase I** consiste à : (a) acquérir une connaissance approfondie des biens remarquables liés à l'astronomie dans l'ensemble des régions géographiques à travers leur identification, leur étude et l'intégration des plus représentatifs d'entre eux sur les listes indicatives nationales ; (b) créer des réseaux de coopération entre communautés scientifiques, instances gouvernementales et gestionnaires de sites ; (c) lancer un projet-pilote sur les propositions d'inscription en série transnationales.
- La **Phase II** consiste à : (a) promouvoir les biens les plus remarquables qui illustrent et célèbrent des avancées scientifiques, ainsi que le savoir traditionnel des peuples anciens, de par leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial ; (b) promouvoir la coopération internationale afin de sauvegarder et promouvoir ces biens ; (c) fournir un instrument pour le renforcement des capacités ; (d) sensibiliser l'opinion publique.
- La **Phase III** consiste à : (a) mettre au point les résultats des activités de recherche et de renforcement des capacités ; (b) assurer la pérennité des résultats ; (c) suivre l'évolution des projets-pilotes.

VII. GESTION

10. L'Initiative sera placée sous la direction d'un **Comité directeur scientifique international** (CDSI) composé des points focaux nationaux officiellement nommés, de représentants des Organisations consultatives et de l'Union Astronomique Internationale (UAI). Les principales institutions internationales et régionales ayant la capacité requise pour contribuer à la mise en œuvre des activités y siégeront également.

11. Le Centre du patrimoine mondial assurera la coordination globale de l'Initiative ainsi que son adhésion à la vision stratégique. Il rendra compte à intervalle régulier des progrès accomplis

au Comité du patrimoine mondial. Pour chaque région (États arabes, Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes), l'une des institutions désignée comme point focal fera office de secrétariat régional. L'UAI aura un rôle primordial de conseil et de coordination dans la mise en œuvre d'opérations relatives à des projets d'étude. L'ICOMOS coordonnera toutes les études thématiques nécessaires sur la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives visant à assurer une meilleure sélection de ces sites spécifiques sur la base de leur valeur universelle exceptionnelle et de leur représentativité. L'ICCROM fera des recommandations au sujet des activités de formation et concevra des supports didactiques en collaboration avec l'UAI.

12. En mai 2007, le Conseil exécutif de l'Union astronomique internationale (UAI) a adopté à l'unanimité la proposition visant à établir un partenariat officiel avec l'UNESCO dans le cadre de cette Initiative du patrimoine mondial afin d'en assurer la mise en œuvre (le protocole d'accord est sur le point d'être finalisé). L'UAI compte aujourd'hui 64 membres nationaux et plus de 9 700 membres individuels dans 87 pays. Plusieurs de ses Commissions, en particulier la Commission 41 sur l'Histoire de l'Astronomie, participent activement aux consultations menées dans le cadre de l'Initiative.
13. La collaboration entre l'ICOMOS et l'UAI s'instaure progressivement afin d'offrir aux États parties les compétences techniques nécessaires à l'identification et la proposition d'inscription de biens liés à l'astronomie sur la Liste du patrimoine mondial. La création éventuelle d'un Comité directeur scientifique international de l'ICOMOS pour le patrimoine astronomique est à l'étude.

VIII. PROPOSITION POUR 2008-2009-2010

14. **Astronomie et patrimoine mondial : parcours à travers le temps et les continents**³ tel est le cycle des activités du patrimoine mondial qui sera lancé dans le cadre de l'Initiative du patrimoine mondial sur le patrimoine astronomique lors de la célébration de l'Année internationale de l'Astronomie.

Des objectifs principaux sont :

- Evaluation des études thématiques nationales existantes ;
- Définition du patrimoine astronomique ;
- Définition des catégories des biens liés à l'astronomie ;
- Elaboration de la proposition des Orientations pour l'inscription des biens liés à l'astronomie sur la Liste du patrimoine mondial (révision de l'Annexe 3 des *Orientations*) ;
- Préparation d'éventuelles propositions d'inscription des biens liés à l'astronomie sur la Liste du patrimoine mondial.

15. Le Centre du patrimoine mondial a reçu la proposition des autorités égyptiennes d'organiser et d'accueillir le **Premier séminaire international sur la proposition d'inscription en série de biens liés à l'astronomie** dont l'objectif est d'évaluer des études thématiques nationales existantes et d'envisager l'élaboration des Orientations pour l'inscription des biens liés à l'astronomie sur la Liste du patrimoine mondial.
16. Le Centre du patrimoine mondial a reçu la proposition des autorités ukrainiennes d'organiser et d'accueillir la **Conférence Internationale « Monuments mondiaux d'Astronomie : Problèmes de préservation et de valorisation »** avec l'objectif de préparer une éventuelle proposition d'inscription de biens en série liés à l'astronomie sur la Liste du patrimoine mondial.

³ Les États parties qui souhaitent à participer à ce cycle de Conférences, Séminaires, Ateliers etc. sont invités à transmettre au Centre du patrimoine mondial, des informations détaillées concernant des représentants/participants nationaux, ainsi que tous les documents nécessaires (rapports/présentations, PPT présentations et, si disponible, des projets d'éventuelles propositions d'inscription) avant le **1 Octobre 2008**.

17. Une Conférence Internationale « **Astronomie et patrimoine mondial : parcours à travers le temps et les continents** » pourrait être organisée en tant qu'une activité culturelle majeure de l'Année internationale de l'Astronomie avec l'objectif de promouvoir l'importance de la reconnaissance et de protection du patrimoine astronomique.
18. En avril 2008, lors d'une première réunion de travail ICOMOS – Union Astronomique Internationale (UAI), la possibilité d'élaboration d'une **Étude thématique sur le patrimoine astronomique** a été évaluée. Cette étude thématique serait élaborée dans le cadre du récent intérêt pour l'examen de la relation entre le patrimoine scientifique, le savoir collectif traditionnel et la *Convention du patrimoine mondial* (voir Document *WHC-08/32.COM/10A*).
19. De plus, un group d'experts internationaux a commencé, en coordination avec le Centre du patrimoine mondial et le support du Comité Scientifique Starlight, l'élaboration d'un projet de proposition du concept « Réserves du ciel nocturne » au titre de l'Initiative Starlight lancée par des autorités espagnoles. Un **Atelier International** et une **réunion d'experts « Réserves du ciel nocturne et patrimoine mondial : Valeurs scientifiques, culturelles et environnementales »** seront accueillis par le Gouvernement de l'Île de Fuerteventura (Espagne, fin 2008). L'objectif principal est d'évaluer des problèmes d'identification de catégories spécifiques des sites naturels tels que des « Réserves du ciel nocturne » pour leur éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
20. Une aide financière s'impose pour mettre en œuvre les activités suivantes :
- Rédaction et publication d'une brochure promotionnelle et campagne pour la collecte de fonds (2008-2009) ;
 - Etude thématique ICOMOS/UAI sur le patrimoine astronomique (2008-2009) ;
 - Premier séminaire international sur la proposition d'inscription en série de biens liés à l'astronomie en 2009 (assistance préparatoire demandée par l'Égypte) ;
 - Conférence internationale « *Astronomie et patrimoine mondial : Parcours à travers le temps et les continents* » en 2009 (assistance financière à identifier) ;
 - Conférence internationale « *Monuments mondiaux d'Astronomie : Problèmes de préservation et de valorisation* » en 2009 (assistance financière demandée par l'Ukraine au titre du Programme de participation) ;
 - Organisation d'une réunion de consultation des partenaires pour la mise au point de la stratégie et des activités de l'Initiative du patrimoine mondial sur le patrimoine astronomique – Réunions du Comité directeur scientifique international et des coordonnateurs régionaux (2009-2010) (assistance financière à identifier).

IX. AIDE FINANCIÈRE

21. L'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » s'est développée, depuis 2003, grâce aux contributions volontaires d'États parties (Pays-Bas, Royaume-Uni), d'un organisme scientifique (*Royal Astronomical Society* du Royaume-Uni) et du Bureau de l'UNESCO à Venise.
22. Un capital d'amorçage pour l'Initiative du patrimoine mondial sera demandé au Fonds du patrimoine mondial (Stratégie globale) et complété par des contributions volontaires de États parties and des bailleurs de fonds internationaux.
23. Le budget proposé (en dollars EU) est le suivant :

<i>Activités l'Initiative du patrimoine mondial « Astronomie et patrimoine mondial »</i>	<i>Budget (\$EU)</i>
1. Contribution financière du Fonds du patrimoine mondial	30.000
2. Etude thématique ICOMOS/UAI sur le patrimoine astronomique	20.000
3. 1 ^e et 2 ^e réunions de travail de CDSI	30.000
3. Conférence Internationale en faveur de l'Année de l'Astronomie	55.000
Total	135,000